

Le parrainage est profondément inscrit dans la culture de notre pays. L'association Eau de Coco, par son expérience de terrain, a fait le choix de proposer un nouveau concept de parrainage, le parrainage collectif, un geste solidaire qui accompagne toute une communauté et non seulement un individu, dans son projet éducatif.

Ce parrainage dit collectif de l'école d'un village est une vraie forme de solidarité respectant l'enfant, sa place dans sa communauté et sa culture. Le parrainage collectif, fondé sur un engagement volontaire, est un contrat solidaire entre vous, l'équipe éducative de l'école et notre association.

Cette charte a comme objectif de définir le cadre de nos engagements respectifs.

Les engagements de l'association :

- Transférer régulièrement les fonds du parrainage dédiés au fonctionnement de l'école et aux activités de prévention à l'ONG Bel Avenir en charge du projet de l'école des Saphirs située à Ansoamadiro à Madagascar.
- Assurer, à chaque enfant de l'école parrainée, un cadre de scolarisation stable et adapté tout en s'engageant à répondre aux besoins de développement de sa personnalité dans son ensemble,
- Transmettre régulièrement aux marraines et parrains toute information concernant la vie de l'école et l'association et répondre à leurs questions.

Les engagements de l'équipe éducative de l'école :

- Informer les différents acteurs de l'école et du village de l'engagement des marraines et parrains dans l'accompagnement de l'éducation de leurs enfants.
- Respecter les engagements d'information des marraines et des parrains sur la vie de l'école.

Les engagements des marraines et parrains :

- Adhérer à la mission, aux valeurs et au code d'éthique et de déontologie de l'association Eau de Coco.
- S'engager, lors des différentes formes de correspondances, d'échanges de photos ou de temps partagés pendant une visite, à respecter la vie privée des enfants de l'école parrainée, leur contexte familial et social.